

FORMULAIRE DE DÉSIGNATION DU OU DES BÉNÉFICIAIRES DU CAPITAL DÉCÈS
pour votre Garantie-Economique ou votre Garantie-Optimale :

En cas de décès de l'adhérent, le capital décès est versé au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) ci-dessous. Veuillez préciser la quote-part du capital pour chaque bénéficiaire. A défaut le capital décès sera divisé en parts égales pour chaque bénéficiaire.

A défaut de désignation, il sera versé exclusivement et successivement selon l'ordre de priorité suivant :

- au conjoint de l'adhérent marié, ni divorcé ni séparé de corps par jugement,
- aux enfants légitimes ou reconnus,
- aux personnes physiques héritiers légaux.

A défaut de bénéficiaires, le capital sera acquis par la MAGE.

Vous êtes libre de désigner un bénéficiaire à tout moment. Il faut notifier une telle décision à la MAGE. Le choix demeure strictement confidentiel.

Adhérent :

Nom usuel :

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Email :

Garantie souscrite :

Bénéficiaires désignés :

1. Nom :

Prénom : Quote-part : , %

Date de naissance : Lieu de naissance :

2. Nom :

Prénom : Quote-part : , %

Date de naissance : Lieu de naissance :

3. Nom :

Prénom : Quote-part : , %

Date de naissance : Lieu de naissance :

4. Nom :

Prénom : Quote-part : , %

Date de naissance : Lieu de naissance :

5. Nom :

Prénom : Quote-part : , %

Date de naissance : Lieu de naissance :

Si plus de 5 bénéficiaires à désigner, cocher cette case page 2 nécessaire et compléter sur une feuille vierge en indiquant de votre main « page 2 suite de la page 1 ».

Date et signature de l'adhérent

Exemplaire à retourner signé à la MAGE :
42bis rue d'Ulm 75005 PARIS